

Présents :

Mrs GUIONNET - DALY – CHUIN – GODOY - DESBLACHES - ALBERT - BRECHAT – Mmes BERTAULT - BIDAULT – Mr FERDOEL - Mmes DEPAIX – AGEN - DUPLESSIS – Mr VINCENT – Mmes HALLOIN - HENRY

Absent ayant donné pouvoir :

Mr REMMERIE à Mr DESBLACHES

Excusé :

M. CHEVILLARD

Secrétaire de séance : Elodie Duplessis

Le Conseil est informé des décisions prises depuis le dernier Conseil :

- Aire de camping-cars – changement de bornes
- Groupama – Avenants aux contrats d'assurance
-

 **Finances**

Décision modificative n°1

Approbation de la décision suivante :

- Fonctionnement :
 - Recettes + 1.471.529 €
 - Dépenses + 1.471.529 €
- Investissement :
 - Recettes + 307.237 €
 - Dépenses + 307.237 €

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

 **Personnel**

- **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur GUIONNET propose au conseil de faire les modifications suivantes suite au départ à la retraite d'un agent de maîtrise au service Espaces Verts et d'un avancement d'un agent au grade de Technicien Principal de 2^{ème} Classe (avis favorable de la CAP du 12 avril 2011 :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date d'effet
Agent de maîtrise TC	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} Classe	01/06/2011

Contrôleur	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	01/01/2011
------------	---	------------

Accord.

Extension de la Mairie

Information de l'avenant approuvé par la commission d'appel d'offres :

Entreprises	Avenants	Montant avenant HT	Marché total HT
JULIENNE	3	1.057,20 €	18.771,60 €

Immeuble 22 rue Marcel Vignaud

○ **Arrêté Préfectoral**

Monsieur GUIONNET informe le Conseil de l'arrêté « déclarant d'utilité publique l'acquisition de l'immeuble sis 22 rue Marcel Vignaud et cessible au bénéfice de la commune d'AVOINE » (arrêté préfectoral du 13 Mai 2011), pour 28.500 €.

○ **Consignation des fonds – Immeuble sis 22 rue Marcel Vignaud**

L'acquisition de l'immeuble en vue de résorber l'insalubrité est déclarée d'utilité publique et cessible au bénéfice de la Commune d'Avoine (Indre et Loire), par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2011, avec une indemnité provisionnelle de dépossession de 28.500 €, dont une indemnité principale de 25.000 € et une indemnité de remploi de 3.500 € au profit de Madame POINTREAU Marcelle. Suite à l'accord du Conseil, ces fonds seront consignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Aménagement quartier rue de l'Ardoise et de rues adjacentes

○ **Approbation projet**

Yves DESBLACHES présente le dossier projet d'aménagement du parking rue de l'ardoise et la réhabilitation des rues adjacentes, ainsi que l'estimation financière de ce projet, pour la somme de 1.629.111,50 € H.T.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, Monsieur GODOY propose de faire une expérimentation pour le changement de circulation, à la rentrée de septembre.

Accord

PSPG

○ **Prime d'indemnisation concours**

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la prime qui sera versée aux candidats qui auront remis une offre dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du PSPG. Monsieur le Maire propose de fixer cette prime à la somme de 12.000,00 € H.T. Accord.

Assistance Maîtrise d'ouvrage pour la vidéo-protection

Didier GODOY présente le résultat de la consultation relative à l'assistance maîtrise d'ouvrage pour la vidéo protection. L'entreprise retenue est la société LOOPGRADE, pour la somme de 14.513,46 € TTC.

Réhabilitation de l'éclairage public de la Riasse à AVOINE

Yves DESBLACHES présente le résultat de la consultation relative à la réhabilitation de l'éclairage public de la cité de la « Riasse », à AVOINE. L'entreprise retenue est la société CITEOS pour la somme de 53.885,78 € TTC.

CULTURE

• **Festival « Blues »**

Michel DALY soumet, à l'approbation, les conventions et contrats suivants :

- Convention de partenariat NR – achats d'espaces pour 28.593,97 € TTC
- Convention de partenariat CE pour 9.000 €
- Convention de partenariat HORY CHAUVELIN pour 7.500 €
- Convention de partenariat POLYTEC pour 7.500 €
- Convention de partenariat GM Concept pour 1.500 €
- Convention de partenariat EUROVIA pour 3.588 €
- Convention de partenariat Les Artisans Paysagistes pour 1.495 €
- Convention de partenariat LECLERC pour 5.980 €
- Convention de partenariat CNPE pour 3.800 €
- Convention de partenariat Assistance Etanchéité pour 1.000 €
- Convention de partenariat Holiday Inn – Avantages tarifaires
- Convention de partenariat France Bleu Touraine – Avantages tarifaires
- Convention de partenariat Harley Davidson – Avantages tarifaires
- Convention de partenariat Maison des Vins – Avantages tarifaires
- Convention de partenariat GROUPAMA – Avantages tarifaires

- ASCA LINE pour la mise à disposition et l'installation de matériel pour 2.714,92 € TTC
- AD PROD pour la réalisation d'un reportage pour 8.192,60 € TTC
- SCENE DE NUIT pour la prestation technique et la mise à disposition de matériel pour 39.438,58 € TTC
- SCENE DE NUIT pour la prestation technique du Régisseur Général pour 6.231,16 € TTC
- SEMAF pour la location de matériel (chapiteau...) pour 50.458,99 €
- JORDAN & EARTH pour la prestation technique pour 14.555,32 € TTC
- CROIX ROUGE pour la mise en place d'un poste de secours pour 1.492,20 € TTC
- MUSICSTOCK pour la location sonorisation et backline pour la scène podium NR pour 1.913,60 € TTC
- MUSICSTOCK pour la location sonorisation et l'éclairage de la scène « Rest'o Blues » pour 4.239,87 € TTC
- MUSICSTOCK pour la location backline de la scène Chapiteau, « Rest'o Blues » et Scène NR pour 4.268,91 € TTC
- MUSICSTOCK pour la prestation du régisseur pour 5.968,04 € TTC
- IP REGIONS / RTL2 pour le contrat d'achats d'espaces pour 2.132,46 € TTC
- EUROPCARS pour le prêt de 3 véhicules

- **Fête Républicaine**

- Convention de partenariat avec « La CROIX ROUGE FRANÇAISE » pour le dispositif de prévention et de secours pour 408,00 €

- **Podium de l'été**

- Convention de partenariat « La CROIX ROUGE FRANÇAISE » pour le dispositif de prévention et de secours pour 408,00 €
- Contrat JBL Sonorisation pour la location de la scène podium pour 10.083,48 € TTC
- Contrat JBL Sonorisation pour le son et l'éclairage pour 12.668,03 € TTC
- Contrat « Clé des chants » pour la prestation de l'animateur du 27 Août 2011 pour 500,00 €
- Contrat ASCA LINE pour la mise à disposition et l'installation de matériel pour 5.812,56 € TTC
- Contrat GINGER PROD pour la prestation du 27 Août 2011 pour 1.000,00 € TTC

- **Gardiennage**

Surveillance des événements :

Didier GODOY informe le conseil des résultats des consultations relatives au gardiennage :

- **Avoine Zone Blues**

L'entreprise retenue est la société « Protect Agency » pour la somme de 22.188,73 € TTC.

- **Surveillance de l'événement Fête Républicaine**

L'entreprise retenue est la société « Protect Agency » pour la somme de 1.267,76 € TTC.

- **Surveillance de l'événement Podium de l'été**

L'entreprise retenue est la société « Poi'Tours Loire Sécurité » pour la somme de 1.472,87 € TTC.

 **DIVERS**

- Occupation du domaine public du 4 Juin 2011 (en soirée) et du 5 juin 2011, pour la fête de l'environnement : place de l'église, une partie de la rue des écoles et le Parc du Centre. Accord.
- Eric CHUIN soumet au Conseil un contrat de cession émanant de l'Association « La Chose Publique » de MAUVAGES (55) pour le spectacle O.G.M. Le montant de la prestation, prévue le 5 Juin 2011, pour la fête de l'environnement, s'élève à la somme de 2.450,00 € TTC. Accord.
- Jean-Marcel ALBERT propose au Conseil une convention de mise à disposition du stade Marcel Vignaud, pour l'entraînement du PSPG (Peloton Sécurité Protection Gendarmerie). Accord
- Michel DALY fait part qu'il a été sollicité pour une subvention exceptionnelle de 1.276,32 € au profit de l'école élémentaire Joliot Curie. Cette subvention a pour but de financer le transport, dans les Vosges, les 17, 18 et 19 Juin 2011, du fait que l'école s'est qualifiée pour la finale nationale d'échecs. Accord

- Cotisations :
 - o Association des Communes Riveraines de la Loire et autres cours d'eau pour l'année 2011, pour 285,75 €
Dans le cadre de l'Association des Communes Riveraines de la Loire et autres cours d'eau », Madame HENRY et Monsieur REMMERIE ont reçu un stagiaire qui semble assez intéressant, il a donné des informations, pour 2012, au niveau du Plan de Prévention des Risques.
 - o Association des Maires du Canton pour l'année 2011, pour 56,97 €
 - o SICALA, pour l'année 2011, pour la somme de 457,00 €

- Attribution des indemnités d'éviction, suite à l'acquisition des terrains AUDINEAU « aux Bonnes Greniers » :
 - o 848,22 € pour la parcelle AM 667 et 827,33 € pour la parcelle AM 670 au bénéfice de Mr BARBIER Nicolas
 - o 520,33 € pour la parcelle AM 671 au bénéfice de Mme GIRARD épouse BARBIER Marie-Thérèse

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre & Loire » établi par Monsieur le Préfet. Après consultation des différents conseils municipaux, ce schéma devrait être applicable, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire : il serait raisonnable d'avoir un échange rapidement, ce qui ne semble pas être la réalité. Il faut que les territoires se structurent, avoir un minimum de taille vis-à-vis de l'agglomération et du « SAUMUROIS ».

Prochaines dates

- Conseil municipal, le 27 juin 2011 à 20 H 00
- Festival « Blues », les 30 juin, 1^{er}, 2 & 3 juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Patrick **GUIONNET**